EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE ISLE-LOUE-AUVEZERE EN PERIGORD

Nombre de Délégués :

En exercice :	44
Quorum :	23
Présents :	36
Votants :	39

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, le Conseil de Communauté s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Germain des Prés, sous la présidence de Monsieur LAMONERIE Bruno

Date de la convocation : 20 septembre 2016

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs ALTIER Annie ; BIANCHIN Aurore ; BOUCHAUD Guy ; BOUKHALO Paulette ; BOULANGER Jean-Christophe ; BOURDU Jean-Gérard ; BOUZONIE Martine ; BOYER Jean-Jacques ; BUFFAT Marc ; CAZES Jean-Louis ; CHAPUIS Bruno ; CHAUSSADE Cendrine ; COUSTILLAS Jean-Claude ; CUBERTAFON Jean-Pierre ; DUCROCQ Corinne ; DUPUY Michel ; FLAGEAT-JOUBERT Alain ; GADAUD Joël ; HEIM Martine ; LAGUYONIE Christian ; LAMASSIAUDE Jean-Michel ; LAMONERIE Bruno ; MAIGRET Alain ; MEYZIE Alain ; PERETTI Martine ; PIERREFITTE Alain ; POUQUET Albert ; QUEMERE Jean-Michel ; QUEYROI Jean-Marie ; REVIDAT Serge ; RODRIGUES Antonio ; SEDAN Annie ; SIMON Pierre ; TEILLET Alain ; VON DORINGK Karine ; WERNET Virginie (suppléante de POURCEL Christel).

Ont donné pouvoir :
Monsieur BEYLOT Gilbert à Madame ALTIER Annie
Madame GOURSOLLE Corinne à Monsieur REVIDAT Serge
Madame PLUVY Marie-Madeleine à Monsieur SIMON Pierre

Etaient absents et excusés :
Mesdames et Messieurs BEYLOT Gilbert, CELERIER Vincent, GOURSOLLE Corinne, PLUVY Marie-Madeleine, POURCEL Christel, BOSSAVY Claude, MERILLOU Josette ; ROUBINET Michel, ROUSSEAU Philippe

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur QUEMERE Jean-Michel a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 103-2017
OBJET :
Validation des rapports annuels sur le prix et la qualité du SPANC et du Service Assainissement Collectif - Exercice 2016

Considérant que la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord est constituée des anciennes Communautés de communes du Pays de Lanouaille (CCPL) et de Causses et Rivières en Périgord (CCCRP), à l'exception de la commune de Savignac les Eglises,

Considérant que la CCPL assurait les compétences « assainissement non collectif et collectif » et que la CCCRP assurait la compétence « assainissement non collectif »,

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente à l'assemblée délibérante, pour l'exercice 2016, les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) :

- du SPANC des anciennes Communautés des communes du pays de Lanouaille et de Causses et Rivières en Périgord
- du Service d'Assainissement Collectif de l'ancienne Communauté de communes du pays de Lanouaille.

Les RPQS de l'année 2016 ont été présentés à la Commission Environnement lors de la réunion du 21 septembre 2017 ainsi qu'en réunion de bureau le 26 septembre 2017.

***Vu** l'avis de la Commission Environnement,*

***Vu** l'avis du Bureau,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire:

- **APPROUVE** les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du SPANC et du Service Assainissement Collectif de l'année 2016.
- **TRANSMET** ces RPQS aux communes membres pour présentation aux Conseils municipaux avant le 31/12/2017.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture

Publié et Affiché le

Le Président,
Bruno LAMONERIE